

MISSIONS ET FONCTIONS DU DEPARTEMENT AMELIORATION ET CONSERVATION DES RESSOURCES GENETIQUES

1. Positionnement hiérarchique dans l'organigramme

La Division Scientifique (DS) est rattachée à la Direction et fait partie des unités centrales de l'INRA. Les autres unités de l'INRA (Inspection Générale, Divisions et Centres Régionaux) entretiennent des relations de fonction avec cette division pour ce qui est des aspects relevant de la recherche.

2. Mission du Département d'Amélioration et de Conservation des Ressources Génétiques (DACRG)

Tout en s'inscrivant dans le cadre des orientations et des priorités définies dans le plan d'action de l'INRA, les départements relevant de la DS supervisent les recherches disciplinaires qui les concernent. Dans ce sens, chacun d'eux conduit une mission qui est lui spécifique.

Le DACRG a pour mission d'améliorer la qualité et la valeur scientifique des travaux de recherches à travers le suivi de carrière et l'amélioration de la production scientifique des chercheurs.

Ce département est chargé de l'orientation, la planification, la coordination et le suivi-évaluation des recherches sur les ressources phytogénétiques notamment celles concernant les collections, la caractérisation et la conservation ex-situ des germoplasmes ainsi que la promotion des recherches dans le domaine de la biotechnologie.

2.1. Les unités directement rattachées à chacun des départements

- ◆ Une unité de gestion propre au département ;
- ◆ Les laboratoires (ou unités de recherche) spécialisés dont la liste sera arrêtée par ailleurs ;
- ◆ Un conseil de département dont les rôles seront définis par ailleurs.

2.2. Les interlocuteurs et partenaires des Départements

Le Département scientifique entretient des liens avec les différentes unités et partenaires de l'INRA :

- ◆ Les centres régionaux de l'INRA ;
- ◆ Les organismes d'enseignement ;
- ◆ Les organismes nationaux et internationaux de recherche ;
- ◆ Les partenaires de l'INRA.

2.3. Les fonctions des Départements

2.3.1. Pour la recherche

Le Département scientifique est chargé de :

- ◆ assurer l'évaluation des recherches ; à ce titre :
 - il veille à la fiabilité scientifique des opérations de recherche à travers l'analyse des protocoles expérimentaux et propose les améliorations nécessaires;
 - il évalue les connaissances professionnelles, le rendement, l'esprit d'initiative et la performance des chercheurs selon des critères établis par ailleurs;
 - il participe en concertation avec les autres départements à l'évaluation des résultats de recherche.
- ◆ veiller à la publication des résultats de recherche dans les revues scientifiques ; à ce titre :
 - il organise les manifestations scientifiques et techniques relevant de son domaine ;
 - il encourage la publication dans les revues scientifiques de l'INRA à travers l'évaluation, la formation et l'incitation des chercheurs à la publication;
 - il procède à la validation des articles soumis à la publication;
 - il établit dans le cadre de sa discipline les besoins en documentation pour les unités de recherche de l'INRA.
- ◆ assurer le suivi des recherches disciplinaires spécifiques ainsi que les projets de coopération de recherche relevant de son domaine.

2.3.2. Pour les ressources humaines

Le Département scientifique est chargé de:

- ◆ veiller à la formation des chercheurs et des cadres de support relevant du département ; à ce titre :
 - il participe à l'identification des besoins en formation;
 - il organise des stages de formation dans le cadre de sa discipline et sollicite des bourses de formation à l'échelle nationale et internationale;
 - il participe à la sélection de candidats pour la formation en concertation avec les entités concernées;
 - il propose les sujets de thèse et les jurys de sélection pour la formation de longue durée, pour la titularisation et pour l'accès aux différents grades.

- ◆ participer à l'identification des besoins en cadres et la promotion des chercheurs relevant de son domaine ; à ce titre :
 - il procède à l'élaboration des besoins en cadres en concertation avec les unités concernées ;
 - il propose les membres des jurys ainsi que les épreuves d'examens de sélection pour le recrutement et pour l'accès aux différents grades.

2.3.3. Pour le budget

Le Département scientifique aura à contribuer à l'élaboration et à la répartition du budget des entités relevant de son domaine. A ce titre, il est chargé de :

- ◆ proposer des projets de répartition du budget en fonction de l'enveloppe attribuée et des priorités de recherche;
- ◆ participer à l'élaboration des plans d'investissement de l'INRA.

2.3.4. Pour l'information

Le Département scientifique est chargé d'assurer la publication des résultats de recherches relevant de son domaine ; à ce titre :

- ◆ il assure l'analyse et la synthèse des résultats de recherche ainsi que la diffusion des rapports d'activités;
- ◆ il assure la publication des résultats de recherche dans les revues de l'INRA ;
- ◆ il informe les décideurs des derniers développements scientifiques et des progrès élaborés sur le plan méthodologique et des innovations concernant son domaine.